Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213502719-20260512-2026051221COS-DE

St Georges de Reintembault

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le douze mai à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, *légalement convoqué en date du sept mai avec affichage à la porte de la Mairie* s'est réuni à la salle du Conseil sous la présidence de Madame Rosi BORDET, Maire de Saint-Georges-de-Reintembault.

Nombre de membres
- En exercice : 19
- Présents : 18
- Votants : 19
- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 1

Etaient présents (P), absents (A), excusés (E), représentés (R)

Mesdames et Messieurs :

BORDET Rosi	P	FOUGERES Stéphane	P
ROSSIGNOL Séverine	P	GUERAULT Samuel	P
GROUSSARD Marylène	P	CHIQUERILLE Catherine	P
LODE Paul	P	LE CONNIAT Michel	P
DAUGUET Christèle	P	DOUARD Nathalie	P
MOUBECHE Patricia	P	BAILLEUL Julien	P
BERTIN Pauline	P	JACQUOT Vincent	P
GUERIN Benoît	P	PHILIPPEAUX Nelly	P
MIGNOT Victor	P	HAREL Jean-Pierre	R
HOCHET Lyna	P		

Avaient donné pouvoir :

Mandant	Mandataire	Procuration pour
HAREL Jean-Pierre	*HOCHET Lyna*	L'ensemble de la séance

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Mme Pauline BERTIN a été désignée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213502719-20260512-2026051221COS-DE

Délibération 2026.05.12.21
Correspondant Comité des Œuvres Sociales

Madame le Maire propose de nommer un délégué élu et un délégué agent au Comité des Œuvres Sociales.
Le délégué élu aura pour mission de :

- Représenter la commune et les bénéficiaires à l'assemblée générale
- Elire les membres du conseil d'administration
- Valider les rapports règlementaires
- Contribuer aux décisions relatives aux orientations de l'association
- Participer à la modification des statuts

Le délégué agent et correspondant local aura pour mission de :

- Faire le lien entre le personnel et le COS
- Informer les agents et salariés sur leurs droits à l'action sociale
- Relayer les actions du COS Breizh et les dispositifs améliorant le pouvoir d'achat
- Etre à l'écoute des besoins et préoccupations des bénéficiaires.
-

Madame le Maire, propose : Séverine ROSSIGNOL, déléguée élue

- Pascal HERBEL, délégué agent et correspondant local.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à la majorité,

- ***nomme Séverine ROSSIGNOL déléguée élue représentant la commune***
- ***nomme Pascal HERBEL délégué agent et correspondant local, au sein du COS.***

Pour extrait certifié conforme,
le registre dûment signé,
Le Maire,



Rosi BORDET